Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

VILLE DE SAINT RENAN

Caisse des Écoles

Rapport d'Orientation Budgétaire

2024

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Table des matières

Introduction 3
Préambule 4
A. Le contexte national 4
B. Le contexte local : retour à un fonctionnement normal et régulier 6
I – Analyse financière rétrospective 6
II – Les actions de la Caisse des écoles 10
A. Fonctionnement : 10
B. Les chiffres : 10
C. Les étapes de la production : 11
D. Les critères d'élaboration des menus : 12
E. Le personnel : 13
III – Les temps forts de 2023 : 14
IV – Les enjeux et orientations 2024 18
A. Les principaux objectifs : 18
B. Les orientations financières pour 2024 : 19
C. Etat de la dette : 21

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Introduction

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire de la Caisse des Ecoles de Saint Renan est inscrit à l'ordre du jour du Comité. Depuis le 1er janvier 2016 et l'adoption de la loi NOTRe, ce débat s'appuie sur un rapport ci-dessous présenté.

Ce rapport dénommé ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce débat d'orientation budgétaire permet :

- ✓ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget prévisionnel en évoquant le contexte national ;
- ✓ d'informer sur la situation financière de la Caisse des Ecoles et les perspectives budgétaires ;
- ✓ de discuter des priorités du budget prévisionnel et de présenter les actions à mettre en œuvre.

La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Préambule

A. Le contexte national

Une légère croissance économique

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+ 2,6 % après + 6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée résistante sur fonds de dynamisme du commerce extérieur et de bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises malgré le repli durable de la demande des ménages. Ainsi, la croissance économique affleurerait 1% en 2023.

Le ralentissement de l'inflation

En 2023, l'inflation alimentaire, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes. Néanmoins, l'inflation reste forte au second semestre et s'établirait à 4,9% en 2023.

Pour 2024, le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Des perspectives d'emploi restant favorables

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage, soit + 207 000 emplois de plus qu'en 2022.

Le lent rétablissement des finances publiques

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), la fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 pour atteindre -4,4% du PIB en 2024.

De plus, le gouvernement prévoit une réduction du ratio dette/PIB à partir de 2025, à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027 (contre 114,6% en 2020).

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

B. Le contexte local : retour à un fonctionnement normal et régulier

Malgré un contexte fortement inflationniste depuis deux ans, la Caisse des écoles a continué de proposer des repas dont la qualité est reconnue par l'ensemble des intervenants (agents, élèves, parents, enseignants, …) et dans le cadre de la loi Egalim. Dès lors, la fréquentation des cantines scolaires 2023 confirme la hausse de la production des repas servis constatée en 2022.

La poursuite de la production de repas de qualité répondant aux attentes des enfants comme de leurs familles est l'objectif prioritaire de la Caisse des écoles. Cela nécessite de continuer à travailler avec celui d'une saine gestion des deniers publics, en particulier ceux relatifs aux frais de personnel. La construction du budget 2024 reflète ces ambitions.

I – Analyse financière rétrospective

Les tableaux ci-dessous retracent de manière synthétique l'évolution du compte administratif et de la participation de la ville au vu des dépenses et des recettes.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Evolution de la participation de la ville :

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Participation de la ville	105 000 €	145 000 €	140 000 €	130 000 €	130 000 €

Evolution du compte administratif en fonctionnement :

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	407 840 €	366 205 €	372 810 €	384 224 €	425 630 €
Recettes	364 580 €	355 712 €	401 788 €	391 993 €	431 027 €
Résultats	**- 43 260 €**	**- 10 492 €**	**28 979 €**	**7 769 €**	**5 397 €**

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

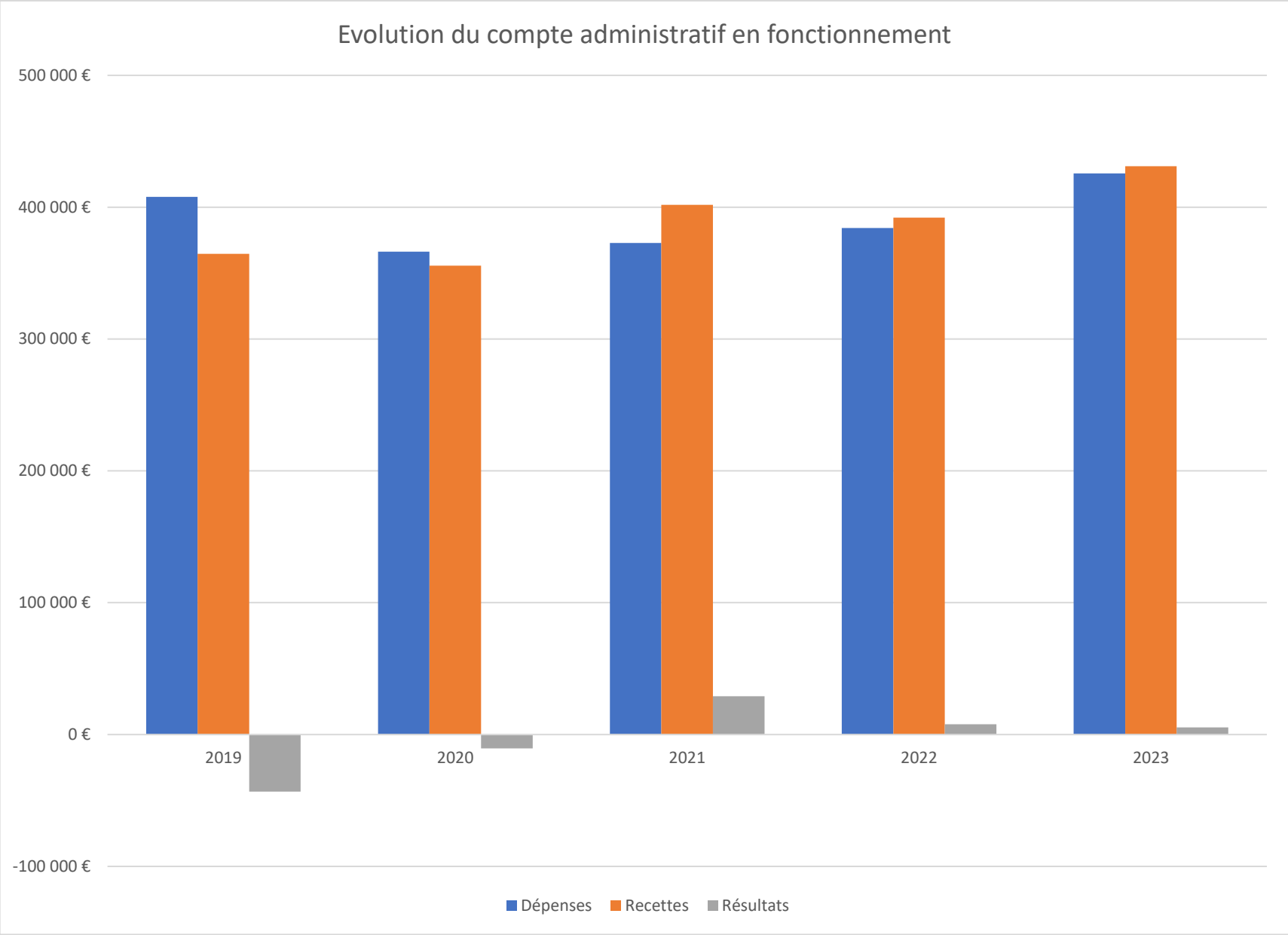

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Evolution prospective des recettes et dépenses de la caisse des écoles

Cette prospective s'entend avec les sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, étant rappelé que la section d'investissement est peu significative en raison de la faiblesse du capital de la dette (4k€/an) et du faible coût de renouvellement des équipements mobiliers annuels (entre 5 et 35k€ /an).

L'hypothèse prospective oscille autour de 4% en moyenne, en recettes comme en dépenses.

Prévisions /années	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses	439 000 €	455 000 €	470 000 €	485 000 €	500 000 €
Recettes	319 000 €	332 000 €	346 000 €	360 000 €	375 000 €
Subvention d'équilibre de la ville	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Résultats	**10 000 €**	**7 000 €**	**6 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**

Dans cette hypothèse, la subvention d'équilibre de la ville reste à 130 000 €.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

II – Les actions de la Caisse des écoles

A. Fonctionnement :

Depuis le 1er janvier 2019, la cuisine centrale de Kerzouar produit l'ensemble des repas servis aux écoliers, au centre de loisirs Ty Colo et à la crèche. Elle fonctionne en liaison chaude ce qui implique une consommation des plats dans les deux heures suivant leur préparation en cuisine centrale.

Ce fonctionnement présente l'avantage de demander peu d'équipements spécifiques dans les différents sites et d'être facile à mettre en œuvre. Par ailleurs, la liaison chaude favorise la conservation des qualités gustatives des aliments et permet ainsi la découverte de nouveaux goûts par les enfants qui pourront ensuite les retrouver à la maison.

B. Les chiffres :

54 476 repas ont été produits au cours de l'année 2023 contre 51 049 en 2022. En moyenne ce sont 304 repas par jour qui ont été produits pendant l'année scolaire 2022/2023 contre 289 de la même période 2021/2022, soit 3 427 repas de plus.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Ces chiffres confirment l'attractivité et de la capacité de production de la cuisine centrale.

C. Les étapes de la production :

- Réception des marchandises qui se fait exclusivement à la cuisine centrale,
- Contrôle et stockage des marchandises,
- Prétraitement des produits,
- Confection des recettes,
- Répartition et dressage des repas,
- Conditionnement des repas dans les conteneurs de livraison,
- Livraison des repas : en période scolaire aux cuisines satellites (Vizac et Petit Prince) de 11h à 11h30 et à la crèche, le mercredi et durant les vacances scolaires au centre de loisirs Ty Colo et à la crèche.
- Service en salle de restaurant,
- Plonge, entretien et nettoyage du matériel, des équipements et des locaux.

A ces différentes phases s'ajoute le travail administratif du responsable.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

D.Les critères d'élaboration des menus :

Les menus sont élaborés et établis en application des recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition / Cf. recommandation n° J5-07 du 04 mai 2007) et des objectifs du PNNS (Programme National Nutrition Santé) en matière de lutte contre l'obésité. Les recommandations du GEMRCN concernent la qualité nutritionnelle des produits achetés, les fréquences auxquels certains plats ou produits sont proposés, les grammages des portions servies.

Le plan alimentaire est établi à partir des différents groupes d'aliments :

- Le lait et les produits laitiers,
- Les viandes, les poissons,
- Les légumes, les fruits (crus et cuits),
- Les féculents, les céréales (pain, pâtes, légumes secs…).

Remarque : Les repas sont ainsi les mêmes pour les cantines scolaires et le centre de loisirs Ty Colo et servis au même tarif.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

La confection des repas de la crèche se fait en constante concertation avec la responsable de la structure afin d'adapter le contenu du repas à chaque enfant selon son âge.

E. Le personnel :

L'équipe de la cuisine centrale se compose de quatre professionnels :

- Un agent de maîtrise, responsable de la restauration scolaire,
- Trois adjoints techniques : une cuisinière et deux agents polyvalents de restauration.

Sur les trois sites du Petit Prince, du Vizac et du centre de loisirs Ty Colo, des agents de la ville sont également affectés au service du repas des enfants et à la surveillance. Les plus petits sont accompagnés par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

III – Les temps forts de 2023 :

La commission des menus composée de représentants d'enfants de chaque école, des représentants des parents d'élèves et des directeurs d'écoles s'est réunie à trois reprises en 2023. Elle permet des échanges enrichissants et les retours sur la qualité et la variété des repas servis. Ces retours sont généralement très bons.

Les repas du restaurant scolaire permettent aux écoliers d'éveiller leur goût en apprenant à manger de tout. C'est ainsi que tous les mois les enfants peuvent déguster des **« menus à thème »** dont l'objectif est de les sensibiliser à des saveurs différentes ou inconnues. Ces thèmes sont proposés par les représentants des élèves eux-mêmes lors de la 1ère commission des menus de l'année. En 2023, ont été retenus les menus Kebab/frites, Noël, galettes des rois, chandeleur, des menus asiatique, mexicain, américain, italien, et la formule pique-nique.

C'est également l'objectif de la **"Semaine du goût"**, organisée chaque année, qui fait découvrir différents plats ou produits « typiques » des régions françaises. Ainsi, une

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

proposition de **« pains différents »** a été introduite à chaque repas ainsi qu'« **un dessert autrement que sucré »** (à savoir acide, amer, salé).

De plus, une fois par an, des plats espagnols, anglais et bretons sont préparés et servis aux enfants dans le cadre de **« la semaine des langues »** qui s'est déroulée en avril 2023.

La **loi Egalim** présentait deux principaux objectifs pour 2023:

1. au moins 20% de bio
2. au moins 50% de local et durable

Pour mémoire, les principaux axes de la loi Egalim tendent à ce que :

- Les distributeurs doivent payer au juste prix les producteurs ;
- Veiller à la qualité sanitaire, écologique et nutritionnelle des produits consommables ;
- Encourager une alimentation saine, sûre et continue pour tous durant les repas dans les collectivités, notamment dans le cadre de la cantine scolaire.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Dès 2021, un travail a été conduit afin de renforcer le partenariat avec les producteurs locaux et sur les modalités d'approvisionnement de la restauration scolaire afin de renforcer la part BIO permettant de répondre aux objectifs fixés par la loi Egalim : *la ferme de Kérarbeleg* pour des produits laitiers, *Askell* pour de la viande bretonne et *Côte Ouest / Séléctal* qui propose des produits déshydratés, des épices, des condiments et des céréales.

Au terme de l'année scolaire 2022/2023, les approvisionnements ont été les suivants :

	Au 31/12/2022	**Année scolaire 2022/2023**
Durable et local	45 %	48%
dont BIO	20 %	21%

Depuis 2022, les matières premières entrant dans la composition des plats connaissent une inflation persistante en 2023.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

La maîtrise des coûts de production a constitué une des difficultés principales de gestion, accentuée par l'inflation des tarifs d'énergie (gaz et électricité). Ainsi, le budget de la Caisse des écoles a ainsi du être ajusté afin d'en absorber les effets mais aussi pour tenir compte de la hausse du nombre de repas servis.

La prise en compte et la valorisation des **aides sociales liées au quotient familial** pour le paiement des factures de cantine : Le budget 2023 du CCAS a versé à la Caisse des Écoles le montant des aides financières octroyées aux parents d'élèves rationnaires des cantines des écoles publiques de Saint Renan, qui bénéficient du quotient familial et de la réduction pour 3e enfant, soit 9 832,88 €, (contre 9 021,70 € en 2022).

En 2023, le plan national de **prévention de travail sur écran** a permis de financer à hauteur de 3 777,54 € le renouvellement complet du poste de travail administratif du responsable de la cuisine centrale (bureau, fauteuil, éclairage, équipement informatique, etc.).

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

IV – Les enjeux et orientations 2024

A. Les principaux objectifs :

- Poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Maintenir la qualité de service à l'usager :
  - Continuer de produire des repas de qualité
  - Continuer de renforcer la place des producteurs locaux au sein des fournisseurs de la cuisine centrale.

- Maintenir les « menus à thème » une fois par mois ainsi que des animations qui favorisent les découvertes culinaires qui sont des moments très appréciés par les enfants.

- Maintenir la capacité de production et de livraison des repas

- Anticiper les hausses de fréquentation des sites de restauration

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

B. Les orientations financières pour 2024 :

Les orientations financières suivantes seront mises en œuvre pour construire le budget :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
  - Des adaptations dans la confection des recettes et dans les procédés de fabrication sont faites pour essayer de minimiser les augmentations constatées sur le prix des matières premières.

- Le maintien de la qualité de l'offre et de la place faite aux produits d'origine locale et bio ;

- Le maintien d'une tarification favorable aux usagers et qui permet de maintenir des repas de qualité ;
  - Le prix du repas a été augmenté de 15 centimes en 2024 en lien avec la forte augmentation du coût des matières premières (alimentation et énergie). Pour

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

autant, le coût réel du service facturé reste très inférieur au coût de production.

- Grâce à une hausse de l'aide du CCAS, le prix pour les familles éligibles au tarif du quotient familial, demeure inchangé.

- Une participation financière de la ville maîtrisée.

2024 sera l'année du lancement des études et de la préparation des travaux pour le transfert du service de la production et de la restauration vers l'ancien self du collège Kerzouar.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

C. Etat de la dette :

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours	27 674,24	Nombre d'emprunts *	1
Taux actuariel *	3,93%	Taux moyen de l'exercice	3,88%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2024

Annuité	5 192,24	Amortissement	4 178,79
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	1 013,45	ICNE	205,61

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

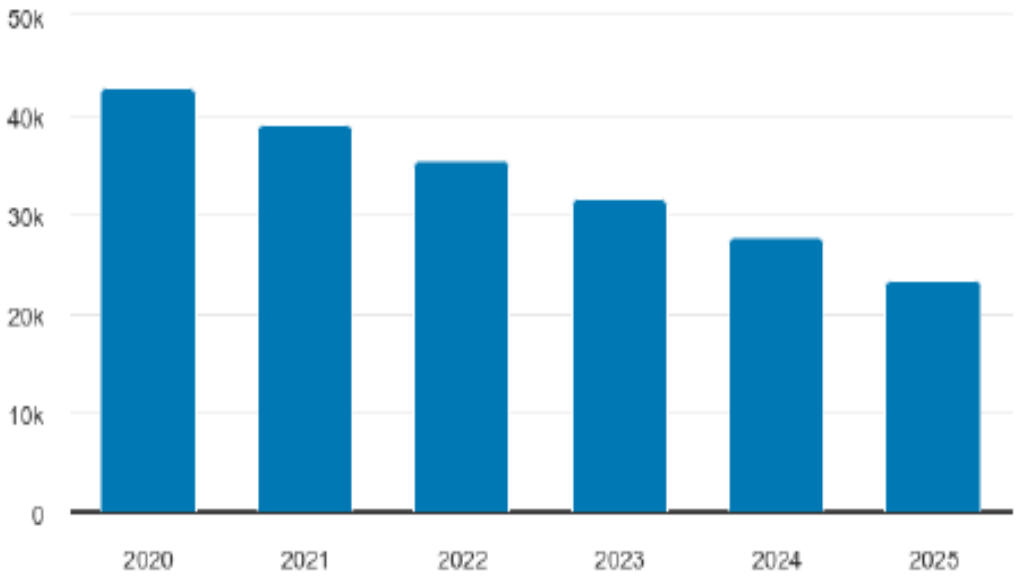

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

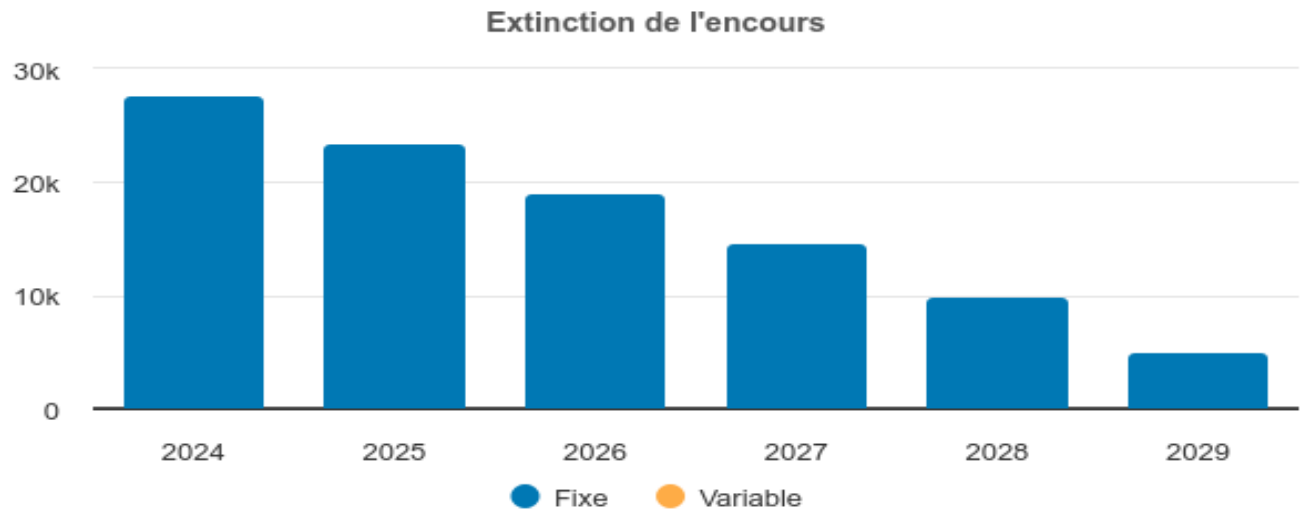

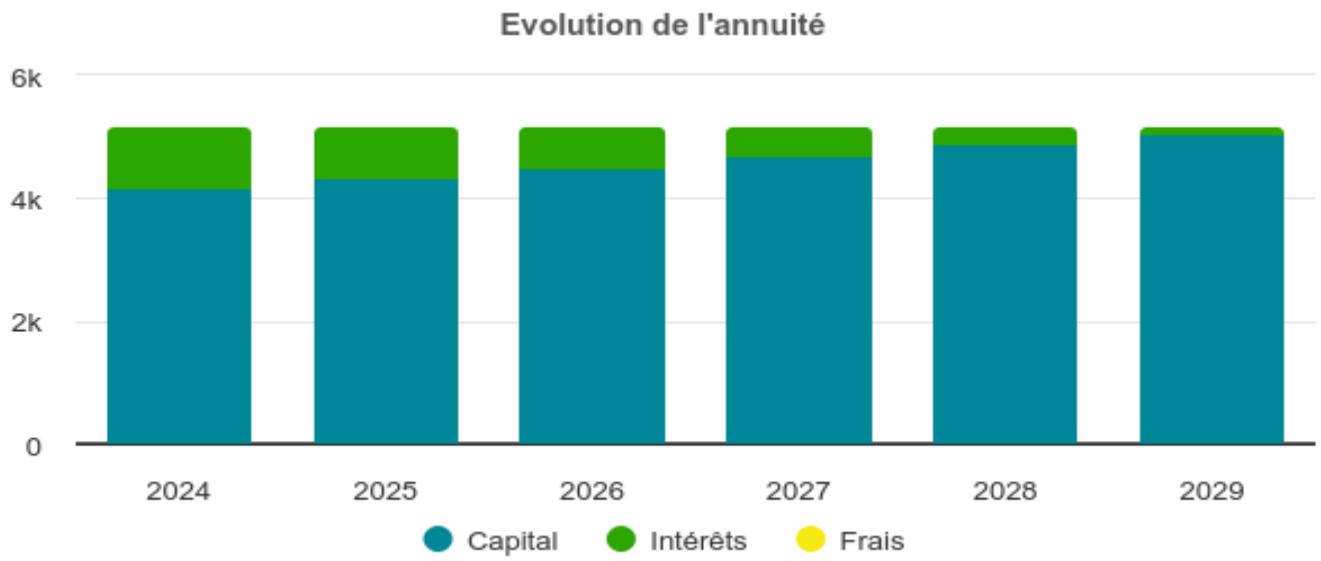

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262902331-20240220-20240220_FIN_01-DE

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	27 674,24	5 192,24	1 013,45	3,88%	3,94%	4 178,79	5 192,24
2025	23 495,45	5 192,24	848,94	3,88%	3,94%	4 343,30	5 192,24
2026	19 152,15	5 192,24	677,95	3,88%	3,94%	4 514,29	5 192,24
2027	14 637,86	5 192,24	500,23	3,88%	3,94%	4 692,01	5 192,24
2028	9 945,85	5 192,24	315,51	3,88%	3,93%	4 876,73	5 192,24
2029	5 069,12	5 192,64	123,52	3,90%	3,94%	5 069,12	5 192,64